

Organisation du Championnat des 36 Communes 2024-2025

Pour toute question, merci de contacter Claire Kalaydjian (06.19.27.11.37 - claire.kalaydjian@fft.fr) ou Sébastien Magne (06.30.41.62.97 – sebastien.magne@fft.fr).

1/ Format

Rencontre constituée de **4 doubles** (les âges sont déterminés selon l'année sportive [2025]), dans cet ordre :

- Double Jeunes Mixte (13 à 17 ans inclus)
- Double Séniors+ Mixte (50 ans et plus)
- Double Femmes (18 ans et plus)
- Double Hommes (18 ans et plus)

L'ensemble de ces matchs se disputera en format 4 (2 sets de 6 jeux avec point décisif à 40A, super jeu décisif en 10 points avec 2 points d'écart en cas de 3ème set).

En cas d'égalité 2/2, un super jeu décisif (10 points avec 2 points d'écart) en double mixte départagera les équipes. Ce double mixte devra être composé d'une joueuse et un joueur n'ayant pas joué ensemble.

2/ Qualification des équipes / joueurs

Les équipes sont constituées de joueurs licenciés dans une même commune du département 92 (pas forcément dans le même club).

Les inscriptions et la liste des joueurs sont à envoyer au Comité pour le MARDI 12 NOVEMBRE 2024 au plus tard, accompagné du règlement de leur inscription (150€).

Le Comité de Championnat est constitué de : Claire Kalaydjian, Sébastien Magne, Olivier de Villeneuve). Les joueurs devront être **classés au maximum 15/1 au classement de septembre 2024** et être en possession d'une licence 2025 ouvrant droit à la pratique en compétition (bien que les matchs du Championnat soient amicaux et non homologués).

Le classement pris en compte pour chaque tour sera celui du jour de la rencontre (un joueur 15 peut donc participer s'il était 15/1 en septembre). Les communes devront désigner un capitaine et un capitaine-adjoint, joueurs ou non.

3/ Handicap

Afin de limiter les écarts de niveau et dans un souci d'équité, un système de handicap sera mis en place. Le poids de chaque équipe sera calculé conformément aux Règlements FFT (7 points pour un

joueur 15/1, jusqu'à 19 points pour un joueur NC). L'écart de points entre les poids des deux équipes déterminera le handicap à mettre en place :

- **De 0 à 4 points d'écart** : pas de handicap

- **De 5 à 8 points d'écart** : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 1/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 2/0, toujours en sa faveur.

- **De 9 à 12 points d'écart** : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 2/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 3/0, toujours en sa faveur.

- **13 points d'écart et plus** : l'équipe moins bien classée commencera chaque jeu à 15/0 en sa faveur, et chaque set à 3/0. En cas de super jeu décisif (y compris au double décisif si 2 matchs partout), celui-ci débutera à 4/0, toujours en sa faveur.

4/ Calendrier

Le Championnat débutera par une phase se déroulant dans les clubs, (dates pouvant évoluer en fonction des contraintes en clubs), et devront être joués avant :

- **Dimanche 15 décembre 2024** (au plus tard) : 8èmes de finale (tableau principal et consolante),
- **Dimanche 26 janvier 2025** (au plus tard) : quarts de finale (tableau principal et consolante).

La phase finale se déroulera le **dimanche 9 février 2025 dès 9h**, sur les 8 courts couverts du Comité.

5/ Organisation

Lors de la phase se déroulant dans les clubs :

Nous vous recommandons de débuter les rencontres à 9h (suivies d'un déjeuner) ou à 13h (suivies d'un goûter), sur 2 courts.

Le Comité prendra en charge les dépenses du déjeuner ou du goûter (sur justificatifs), à hauteur de 125€ maximum pour un déjeuner ou 60€ maximum pour un goûter.

Le club d'accueil devra fournir un minimum de 4 balles neuves par terrain (soit 8 balles pour l'ensemble de la rencontre).

Afin de garantir une bonne organisation, une sphère C'Tennis sera spécialement créée pour l'événement, avec les capitaines des équipes.